Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 46/1955 (1955)

Artikel: Jura bernois

Autor: Junod, Charles

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-114356

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ce ne sont d'ailleurs pas les seuls gestes généreux en faveur des recherches ou des étudiants. En souvenir d'un ancien élève de l'Institut de médecine dentaire, un fonds Larue, de Fr. 10 000.—, a été institué. Quant à la Société Académique, ses largesses ne se comptent plus.

* *

Une fois encore, Genève a accueilli la Conférence internationale de l'instruction publique, convoquée par l'UNESCO et par le BIE. Celle de cette année était la dix-huitième. Elle a duré du 4 au 12 juillet et réunissait les délégations de soixante-cinq pays et les observateurs d'une dizaine d'institutions. Elle tend ainsi à l'universalité, tous les continents étant représentés. Il est d'un intérêt toujours renouvelé d'entendre les rapports sur le mouvement éducatif de tant de pays si divers. Les déclarations de certains délégués sur les difficultés auxquelles se heurtent les autorités pour créer un système éducatif et pour instruire leurs populations sont parfois bien émouvantes. Outre ces rapports, l'ordre du jour portait sur l'enseignement des arts plastiques dans les écoles primaires et secondaires et sur le financement de l'éducation. Cette fois encore, les recommandations furent adoptées à l'unanimité: toutes les divergences raciales, religieuses, politiques, économiques, s'abolissent quand il s'agit de promouvoir l'instruction, dont dépend l'amélioration de la condition humaine.

HENRI GRANDJEAN.

Jura bernois

Nous vivons, dans le domaine scolaire, non pas encore à l'ère atomique, mais à l'époque d'une grave pénurie de maîtres.

Ce phénomène peut paraître, à première vue, avantageux pour le corps enseignant, qui est devenu subitement une denrée rarissime, de sorte que l'on choie, que l'on cajole ses maîtres, qu'on les traite avec plus d'égards que jamais, et que les élèves des écoles normales sont

placés déjà bien avant leurs derniers examens de brevet.

Mais ces avantages ne sont-ils pas, hélas, compensés par les inconvénients de la situation, même en ce qui concerne les intérêts directs du corps enseignant? Pour tenir les classes, et non pas seulement en période de remplacement, on fait appel aux maîtres retraités, aux institutrices mariées qui avaient jugé bon de se vouer à leur tâche familiale, mais aussi aux instituteurs d'occasion: étudiants de toutes facultés, écrivains, journalistes en disponibilité, etc., etc. Messieurs les inspecteurs scolaires auraient fort à dire là-dessus et certaines localités ne savent plus, depuis des années, ce qu'est un véritable maître d'école. Il arrive que des vocations pédagogiques se révèlent, et que tel qui se croyait fait pour écrire, ou pour manier l'outil, trouve soudain de la joie à enseigner et déploie une activité fructueuse. Encore faudrait-il savoir qui fait aux maîtres leur bonne, ou leur mauvaise réputation. Rien n'est plus difficile que de se prononcer en pareille

matière. Mais il y a les autres cas, les classes négligées, les remplaçants qu'il faut prier de renoncer au métier, les dévoyés qui ne se plaisent nulle part, et pas davantage en classe que dans un bureau ou à l'usine. Et même si toutes les classes jurassiennes tenues provisoirement étaient bien dirigées, en apparence, le danger subsisterait d'envisager la formation pédagogique comme superflue, chacun s'imaginant que suffisent la bonne volonté et les dispositions pédagogiques innées — réelles ou fictives. Il importe donc de prendre toutes mesures pour assurer une tenue régulière de toutes les classes — et non seulement des classes les plus avantageuses, classes de ville, classes les moins pénibles. Les autorités s'y emploient activement : les admissions dans les écoles normales sont plus nombreuses, des candidats à l'enseignement sont détachés pour faire des remplacements, ou, ainsi que cela est pratiqué cette année au Jura, les examens de brevet sont avancés, les nouvelles recrues étant chargées de la tenue de toutes les classes sans titulaires dès le 1er octobre : mesure d'une portée toute provisoire, puisque nous aurons, hélas, fauché notre blé en herbe, et qu'il n'y aura pas de série sortante au printemps. Mais on aura couru au plus pressé, et la plupart des classes jurassiennes seront normalement tenues cet hiver.

En dépit des difficultés de l'heure, la vie scolaire continue, active, généreuse, enrichissante. Plusieurs ouvrages sortent de presse : livre de lecture de 1^{re} année, attrayant à souhait ; celui de 2^e année va suivre. Livres de calcul de 5^e et de 6^e années. Les manuels de géographie et d'histoire sont prêts, de même que les fiches de calcul. Avec les brochures documentaires — cahiers d'enseignement, brochures de l'Educateur, B. T. — c'est toute une bibliothèque scientifique mise à

la disposition du corps enseignant, qui saura en tirer profit.

Il est un domaine dans lequel les efforts les plus considérables sont enfin accomplis, celui de la construction de maisons d'école et de logements pour le corps enseignant. Dans toutes nos dernières chroniques nous avons mentionné les nouvelles constructions. Cette année, ce sont les magnifiques collèges primaire et secondaire de Moutier, les petites maisons d'école du Fuet, de Saicourt, des Combes de Nods. Nos visites aux stagiaires nous ont conduit récemment dans deux de ces bâtiments, dans deux petites localités voisines l'une de l'autre. L'un est situé au-dessus du village, dont il contemple les toitures claires ou foncées et les vastes nappes de champs étendues devant les croupes des montagnes sombres. L'autre, au contraire, est comme une vigie devant le village, un peu au-dessous des larges maisons des paysans. L'un et l'autre sont dotés d'une place de gymnastique, et quand on aura planté des arbustes et des fleurs, le royaume des enfants sera parfait. Dès maintenant, on y trouve des salles claires et spacieuses, pourvues d'un mobilier pratique et plaisant. Les dépendances sont du meilleur goût. Dans un pareil milieu, l'éducation de la jeunesse devient aisée. Car il ne faudrait pas croire que l'enfant demeure insensible à l'influence du milieu scolaire; dans un travail collectif d'une classe récemment transformée, nous trouvons ces quelques réflexions :

« Dans l'ancienne école, le pittoresque suppléait à l'indispensable... Un simple plancher huilé nous séparait de la cave, qui pendant longtemps eut chaque hiver 30 à 40 cm. d'eau... le plafond est aussi un simple plancher, et notre institutrice pouvait aisément suivre les leçons de son collègue à l'étage supérieur...

» Que notre nouvelle maison est hospitalière !... Nous entrons dans la classe... C'est un émerveillement. Un parquet magnifique. Les parois en phasérite vert pâle sont reposantes et très belles. L'éclairage est ultra-moderne et le mobilier — oh! le mobilier... — il n'y a que dans les contes de fées qu'on peut réaliser quelque chose d'aussi beau. C'est net, c'est propre, et si gai! »

Et ces quelques remarques de l'institutrice :

« A l'ancien régime, une élève n'eût pu venir me dire : « Madame, depuis que nous avons une nouvelle école, il me semble que c'est vacances toute l'année!... ». Cette fillette a raison. Comme elle, chaque jour, en entrant en classe, un sentiment de joie et de sécurité me saisit. Avec un décor semblable, la journée doit être belle ; et j'entreprends ma tâche avec courage et gaîté... ».

Il faudrait citer entièrement les pages dans lesquelles s'expriment les sentiments du monde scolaire en face des magnifiques réalisations de notre temps. Inutile de dire que pareille entreprise charge lourdement l'Etat et les communes ; pour l'exercice 1954, l'Etat seul a versé plus de dix millions de subventions. Dans son rapport de gestion, notre ancien collègue Virgile Moine, directeur de l'Instruction publique du canton de Berne déclare : « L'avalanche des affaires relatives à la construction de maisons d'école continue... ». C'est grâce à l'appui substantiel de l'Etat que nos bâtiments scolaires peuvent ainsi se rénover à un rythme réjouissant, et il sied de l'en féliciter hautement. Le corps enseignant également trouve son compte à ces travaux. Les communes construisent pour les maîtres des logements confortables et plaisants, et le jour viendra où les familles d'instituteurs préféreront la campagne à la ville, où l'on gagne gros, mais où l'on dépense plus encore, sans connaître les charmes de la vie champêtre.

On ne saurait parler des constructions scolaires sans mentionner le problème des locaux qui hante les esprits dans « l'Athènes du Jura ». Pour son gymnase, l'école normale des instituteurs et l'école normale ménagère, Porrentruy ne possède guère que les anciens bâtiments des Princes-Evêques. Les écoles supérieures auraient besoin de salles de gymnastique, de homes, de nombreuses salles de classes, de laboratoires et de bibliothèques. La solution est claire : il faut construire. Mais la tentation est forte d'utiliser, à des fins scolaires, le vaste et beau château des Princes-Evêques, presque vide. Pour faire d'un château moyenâgeux un bâtiment scolaire, il faudrait le transformer, lui enlever son cachet, et engloutir des sommes folles dans une entreprise hasardeuse. Espérons que la solution de la facilité sera abandonnée et que Porrentruy, comme les villages de tout le pays, comme toutes les grandes cités studieuses, aura ses bâtiments modernes, dignes du renom de ses écoles.

Le corps enseignant primaire et secondaire a l'occasion de poursuivre sa préparation scientifique dans les cours de perfectionnement. En dehors des journées officielles, auxquelles prennent part tous les membres du corps enseignant, les cours suivants ont été organisés : travail du jersey, pour les maîtresses de couture ; à Hofwil, une semaine d'étude de la langue allemande et de connaissance du pays, à l'intention du corps enseignant jurassien : ces journées, faisant suite à celles qui avaient été organisées l'année dernière à Porrentruy pour les instituteurs de langue allemande, ont obtenu plein succès et les participants sont revenus enchantés de cette prise de contact. Des cours de dessin pour le degré inférieur à Delémont, et pour les degrés moyen et supérieur à Moutier, ont été suivis chacun par une quinzaine de participants.

Enfin, une œuvre de grande envergure est en voie de réalisation : la modernisation de toute notre législation scolaire. La plupart de nos lois en pareille matière dataient d'un siècle, du temps de la rénovation politique de 1830 et de l'essor de nos institutions scolaires. L'armature était solide, et l'esprit généreux. Une bonne partie des anciennes dispositions ont pu être conservées, mais une adaptation aux nécessités modernes, une mise au point s'imposait. Après la revision de la loi sur les écoles primaires, en 1951, ce fut le tour de l'Université, dont le statut a été fixé à nouveau cette année. Le tour de l'école secondaire est venu, de sorte que tout l'appareil complexe de l'école publique aura été mis au point en quelques années. Travail considérable, qui touchait à de nombreux problèmes essentiels : caractère de l'école publique, rapports entre l'école et l'Eglise, répartition des charges publiques.

L'œuvre accomplie est heureuse. Nos institutions sont maintenant solidement assises et nous pouvons espérer que les luttes idéologiques nous seront définitivement épargnées, pour autant que l'on puisse engager l'avenir. Notre école publique demeure laïque, tout en affirmant son caractère profondément chrétien. Sur ces bases, il semble que l'entente puisse se réaliser entre les différentes tendances : partisans de l'école confessionnelle et défenseurs de l'école publique. Les événements de Belgique, toutefois, donnent à penser et certaines campagnes de presse, certains incidents politiques font réfléchir. Il s'en est fallu de très peu — de quelques voix seulement — que le Grand Conseil n'accepte une disposition mettant à égalité les écoles publiques et les écoles confessionnelles, au sujet de l'attribution de bourses aux élèves des écoles normales publiques et privées. Le problème est complexe ; certes, on peut déplorer que les élèves peu fortunés qui font leurs études en dehors des écoles publiques soient privés de l'appui financier de l'Etat. Les partisans de l'école libre vont plus loin : pourquoi l'Etat, qui bénéficie de l'organisation des écoles libres, en ce sens que leur entretien ne lui incombe pas, ne pourrait-il subventionner les dites écoles, et décharger, en partie du moins, les familles qui paient l'impôt, et qui supportent en outre toutes leurs charges scolaires?

A première vue, une entente pourrait intervenir. Mais à la lumière des événements de Belgique — et il y a longtemps qu'on parle, dans ce pays, de la «jeunesse déchirée» — on doit se montrer prudent en pareille matière. Une fois le principe du subventionnement officiel de l'école libre admis, où s'arrêterait-on? Il n'appartient pas à l'Etat de favoriser «l'éclatement» des institutions scolaires. Sa tâche est d'assurer à tous les enfants une instruction judicieuse, dans un esprit de respect mutuel et d'amour chrétien. L'Etat moderne autorise la création d'écoles libres; il va même jusqu'à permettre aux parents, sous

certaines conditions, d'instruire leurs enfants à domicile. S'il allait plus loin, s'il acceptait de subventionner les écoles confessionnelles, toutes les écoles confessionnelles, cela va sans dire, aussi bien catholiques que protestantes, juives, musulmanes, et même les écoles de parents qui se proclameraient libres penseurs, où cela mènerait-il? Faudrait-il aller jusqu'à subventionner les établissements de tendances politiques, communistes et autres? Où s'arrêteraient les obligations de l'Etat? Devrait-il accorder des subsides même aux très petites minorités? Et d'autre part nierait-on le droit de l'Etat d'assurer à tous les enfants la possibilité de fréquenter une école publique, avec toutes les conséquences que cela comporte?

Souhaitons que pareilles discussions nous soient évitées. Les autorités bernoises demeurent fidèles à une solution de libéralisme et de raison. Les actes législatifs de ces dernières années ont rencontré l'adhésion unanime des citoyens, et l'on est en droit d'espérer que la paix confessionnelle ne sera jamais plus troublée, pas plus par les questions

scolaires que par toutes celles que la vie pose aux consciences.

La vie, toute la vie, dans la famille, en ville et au village, à l'école. La vie moderne a de rudes exigences. Il appartient à l'école d'y préparer la jeunesse, dans un esprit de large compréhension, de forte volonté de servir en mettant l'intelligence, le cœur et les connaissances acquises au service de la communauté. Nous croyons que toutes nos écoles s'y appliquent avec ferveur.

CHARLES JUNOD

Neuchâtel

Enseignement primaire

Personnel enseignant. — De 1950 à 1954, pour remplacer uniquement les démissionnaires, il aurait fallu 35 instituteurs et 111 institutrices. Dans le même temps, l'augmentation du nombre d'élèves a obligé les communes à ouvrir 86 classes. C'est là une des causes principales de la pénurie du personnel.

Bien que le recrutement des futurs membres du corps enseignant soit absolument normal, le Département de l'instruction publique a dû faire appel à des auxiliaires. Le tableau suivant donne, à cet égard, des renseignements intéressants.

Personnel auxiliaire au début de l'année scolaire 1955-1956

			Instituteurs	Institutrices
Retraités			4	15
Institutrices mariées .				58
Auxiliaires neuchâtelois			4	3
Valaisans			8	20
Fribourgeois	•		1	3
Vaudois				2
Bernois	•		1	2
Français	•	•		1
			18	104